



AGENDA **22** local de Lys-lez-Lannoy



 Label
handicap 2017
de Lys-lez-Lannoy

 **Lys-lez-Lannoy**
www.lyslezlannoy.fr

L'AGENDA 22 DE QUOI S'AGIT-IL ?

DÉFINI par l'assemblée générale des Nations Unies (ONU) en 1993, l'agenda 22 énonce 22 principes qui visent à assurer l'égalité de chances aux personnes en situation de handicap.

Les 22 règles sont subdivisées en trois groupes :

LES RÈGLES 1 À 4

Les conditions préalables (sensibilisation, soins, réadaptation, services d'appui).

LES RÈGLES 5 À 12

L'accès à tous et par tous (accessibilité, éducation, sport, loisirs, culture, emploi...).

LES RÈGLES 13 À 22

Les mesures d'application (coordination des travaux, prise de décisions et planification, formation du personnel, échanges entre personnes handicapées et partenaires, information et recherche...).

C'est un outil permettant de structurer et d'apporter des lignes de conduite pour bâtir une politique du handicap à l'échelon local.

La ville de Lys-lez-Lannoy a adopté en décembre 2013 la mise en place de l'agenda 22 local (2014-2020).

Lys-lez-Lannoy souhaite offrir une ville accessible aux personnes en situation de handicap.

Une accessibilité généralisée dans tous les domaines de la vie. Les actions mises en place doivent prendre en compte divers aspects (éducation, logement, accessibilité...) dans le respect de la loi et au regard des droits fondamentaux des droits de l'homme et du citoyen.

S'appuyant sur des échanges réguliers avec sa Commission Communale d'Accessibilité des Personnes Handicapées (CCAPH), son diagnostic des Établissements Recevant du Public, mais aussi sur l'expertise des établissements et structures représentatives des personnes en situation de handicap, la ville de Lys-lez-Lannoy s'engage à développer un programme visant à l'accessibilité pour tous, dans tous les domaines de la vie : scolarité, emploi, logement, culture, loisirs, sport, santé, accessibilité des bâtiments, des transports et de la vie citoyenne.

LES 22 ENGAGEMENTS

- 1 **Sensibilisation**
- 2 **Accès aux soins/prévention santé**
- 3 **Accompagnement vers l'autonomie**
- 4 **Aide au quotidien**
- 5 **Pour une ville inclusive**
- 6 **Dès le plus jeune âge**
- 7 **Insertion professionnelle, aménagement, maintien dans l'emploi**
- 8 **Maintien des revenus, sécurité sociale**
- 9 **Dimension humaine, qualité de vie, protection**
- 10 **Culture accessible**
- 11 **Activités de loisirs et sportives accessibles**
- 12 **Accès aux lieux de cultes**
- 13 **Accès universel à l'information**
- 14 **Une action politique participative**
- 15 **Application de la loi**
- 16 **Politique économique**
- 17 **Coordination des travaux**
- 18 **Organisations de personnes handicapées**
- 19 **Un accueil adapté, pour une réponse appropriée**
- 20 **Suivi et évaluation annuelle**
- 21 **Coopération technique et économique**
- 22 **Coopération Internationale.**

ENGAGEMENT 1

SENSIBILISATION AUX DIFFÉRENTES FORMES DE HANDICAP

LYS-LEZ-LANNOY a la volonté de faire participer les associations à la construction de ses projets, en s'appuyant sur de la loi du 11 février 2005 avec l'aide de :

- **La Commission Communale d'Accessibilité (CCA)** qui a pour mission de valider et proposer les projets d'accessibilité.

- **Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**, référencé comme lieu d'accueil

de 1^{er} niveau de la MDPH du Nord, il vous accompagne dans vos demandes, et vous aide dans la constitution du dossier MDPH ainsi que les dossiers d'aides financières octroyées par les caisses de retraite, garantissant l'envoi d'un dossier complet et recevable.

- **L'étude de la MDPH** qui permet d'avoir une photographie du handicap sur la commune. En juin 2016, 904 lyssois ont perçu des aides de la MDPH.

ENGAGEMENT 2

ACCÈS AUX SOINS ET À LA PRÉVENTION DE SANTÉ

4

FAVORISER l'égalité dans l'accès aux soins, sensibiliser la population dans le domaine sanitaire, développer des actions de prévention, lutter contre les addictions sont les enjeux primordiaux pour la ville de Lys-lez-Lannoy.

Face à cette réalité un service municipal de prévention santé a été créé pour des objectifs prioritaires (l'addictologie, la prise en charge de la détresse psychique, participation aux campagnes de prévention de Mars Bleu et d'Octobre Rose, la nutrition-alimentation, la prévention du diabète, l'accès aux soins et aux droits).

La municipalité s'engage à développer un réseau étroit avec des partenaires spécialisés dans le domaine de la santé comme l'Hôpital Victor Provo de Roubaix.

En 2016, la création d'une mutuelle communale "Ma commune, ma santé" permet un accès à des soins de qualité.

Les personnes ayant des revenus modestes (ou la AAH) peuvent bénéficier

de l'acquisition du chèque complémentaire santé (ACS). Le formulaire ACS est téléchargeable sur www.lyslezlannoy.fr

PARTENARIAT AVEC LA CPAM

Diffusion d'informations en matière d'accès aux droits, CMUC, l'aide à la mutualisation et à la mutuelle.

ACTIONS DE PRÉVENTION

Collaboration étroite entre le CCAS et le centre de Bilan de Santé, afin de faciliter la prise en charge des administrés en difficulté.

PARTENARIAT AVEC L'ARS

Échanger, mettre en place des actions de prévention diverses avec des partenaires spécialisés.

ENGAGEMENT 3

ACCOMPAGNEMENT VERS L'AUTONOMIE

LYS-LEZ-LANNOY met en œuvre une politique d'orientation, de soutien et d'accompagnement dans les adaptations nécessaires à l'appropriation de l'environnement des PMR.

Il s'agit de permettre aux personnes en situation de handicap de pouvoir disposer d'un logement adapté et d'élargir le choix de leur lieu de vie.

La prestation compensatrice du handicap (PCH) et le Fonds de Compensation du Handicap accordent des aides financières pour l'achat de matériel médical, l'aména-

gement du logement / véhicule, (le dossier de Fonds de Compensation du Handicap est téléchargeable sur le site internet de la commune).

Pour les revenus les plus modestes, l'ANAH accorde une aide financière pour l'aménagement du logement.

En janvier 2016, la ville de Lys Lez Lannoy a repris la gestion de la résidence Longchamp. La prévention de la dépendance est préservée dans ce lieu agréable et adapté.

ENGAGEMENT 4

UNE AIDE AU QUOTIDIEN

L'AGENDA 22 Local Lysois s'articule à travers 4 objectifs :

- Faire des services municipaux un lieu d'accueil de proximité, un lieu d'information et d'orientation.

- Faire de la CCA, le relai des besoins des administrés.

- Travailler avec un réseau de services spécialisés et compétents afin de mieux répondre aux besoins des administrés.

La ville sollicite différents services, par la signature de conventions de partenariat (Réseau Santé Diamant, CLIC service spécifique et spécialisé concernant l'accompagnement des personnes vieillissantes...)

- Renforcer son offre de service de proximité pour rompre l'isolement comme le service de transport gratuit hebdomadaire, livraison de repas à domicile, veille sanitaire par le biais des plans canicule et grand froid...



ENGAGEMENT 5

UNE VILLE INCLUSIVE

DANS l'intérêt et le bien-être de tous les lyssois, la commune s'engage à la mise en conformité de ses établissements recevant du public et à une accessibilité généralisée pour faciliter la vie quotidienne et l'accès à l'ensemble des services municipaux.

Pour faciliter les déplacements et la participation à la vie publique, en 2015, le conseil municipal a adopté l'AD'AP (l'Agenda D'Accessibilité Programmée). La ville de Lys-lez-Lannoy s'engage dans un calendrier précis de travaux d'accessibilité avec un engagement financier de 100 000 euros par an. En 2016, six bâtiments muni-

cipaux ont été mis en accessibilité, sept quais de bus seront mis en conformité par la MEL entre 2016/2018, une boucle magnétique a été installée dans la salle du conseil municipal ainsi que dans la salle DE BEE au Centre Culturel Maurice Codron, treize bornes de guidage pour malvoyants sont réparties sur six ERP.

Depuis 2015, le label handicap communal permet aux personnes à mobilité réduite de connaître les lieux qui leur sont accessibles. En 2016, dix établissements ont obtenu le label handicap (liste des établissements à la fin du livret).

6

ENGAGEMENT 6

UNE VILLE INCLUSIVE DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE

L'ACCESSIBILITÉ passe également par un engagement tourné vers la jeunesse. La continuité de service public doit se retrouver dans tous les domaines : scolaire et extra-scolaire, accueil de la petite enfance mais aussi les espaces dédiés à la jeunesse.

L'étude de la MDPH indique que 88 jeunes lyssois de 0 à 19 ans sont reconnus handicapés. Les volontaires FAMILLE EN HARMONIE soutiennent gratuitement et sans engagement les familles confrontées au handicap.

Tout enfant quel que soit son handicap a le droit de s'inscrire à l'école la plus proche du domicile familial. La loi reconnaît également que les enfants présentant des besoins spécifiques doivent bénéficier d'un accompagnement adapté. L'Éducation Nationale apporte des moyens comme les Auxiliaires de Vie Scolaire. De



plus, la Ville propose des postes d'aide à la prise en charge du repas pendant la cantine pour les enfants nécessitant une aide particulière.

Depuis 2015, dans le cadre des TAP, les enfants des écoles reçoivent une sensibilisation aux différentes formes de handicap, un parcours de sensibilisation permet une immersion dans le monde du handicap.

ENGAGEMENT 7

INSERTION PROFESSIONNELLE

La loi affirme le principe de non-discrimination et donne la priorité au travail en milieu ordinaire, en misant sur l'incitation des employeurs.

Depuis la loi de 1987, les entreprises de plus de 20 salariés sont tenues à l'obligation d'emploi d'au moins 6% de travailleurs handicapés. La loi 2005 réaffirme cette obligation et renforce les sanctions.

L'étude de la MDPH indique que 453 lyssois sont reconnus travailleurs handicapés (RQTH).

La municipalité s'applique dans l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés en faisant appel régulièrement à des ESAT. Depuis 2015, un partenariat a été mis en place avec la société PAS PAR PAS, qui emploie majoritairement des travailleurs handicapés.

Différents partenaires interviennent dans l'emploi de personnes handicapées comme la FIPHP, AGEFIPH, SAMETH, CAP Emploi, Pôle Emploi...

ENGAGEMENT 8

MAINTIEN DES REVENUS ET PROTECTION SOCIALE

L'ÉTAT doit se porter garant de la protection de ses citoyens et veille à ce que ce système n'exclut pas les personnes les plus vulnérables. Face à cet engagement, l'agenda 22 local lyssois s'engage à travers deux objectifs :

1. Assurer le maintien d'un niveau de ressources suffisant

À ce titre, le CCAS informe sur les différentes prestations possibles : l'AAH, AEEH, la Pension d'invalidité... Par ailleurs, Lys-lez-Lannoy mène une politique fiscale adaptée : en cas de reconnaissance d'un handicap vous pouvez prétendre à un abattement de 10% de la taxe d'habitation.

2. Apporter un soutien matériel et humain

La PCH (Prestation de Compensation du Handicap) peut être accordé pour des aides humaines, des aides techniques, et encore d'aménagement du logement/véhicule.



Le Fonds de Compensation du Handicap a pour mission d'aider les personnes ayant des frais de compensation restant à leur charge, après la déduction de la PCH. L'orientation MDPH est obligatoire pour être pris en charge par un SAVS (Services d'Accompagnement à la Vie Sociale).



ENGAGEMENT 9

DIMENSION HUMAINE, QUALITÉ DE VIE, PROTECTION

La ville de Lys-lez-Lannoy porte une attention toute particulière envers les plus vulnérables, notamment les personnes touchées par le handicap ou l'âge dont les capacités et facultés mentales sont altérées par la maladie, la déficience... Le CCAS peut accompagner les familles dans l'instruction des demandes en matière de protection (sauvegarde de justice, curatelle, tutelle).

Dans le cadre de la politique de la ville, les adultes relais apportent une médiation sociale aux résidents des quartiers Longchamp/Stein.

Des services sont proposés comme la téléalarme, la livraison de repas à domicile ou encore des visites à domicile par un agent de convivialité.

L'action "voisins vigilants", cette action entretient un lien de vigilance et de solidarité entre les habitants et plus particulièrement avec les personnes handicapées.

Par ailleurs, les volontaires d'INTERGÈRE contribuent au bien vivre des personnes âgées et isolées et/ou en état de dépendance.

8

ENGAGEMENT 10

ACCÈS À LA CULTURE

Les personnes handicapées doivent pouvoir accéder à l'ensemble des services culturels de la commune. En ce sens, Lys-lez-Lannoy propose des spectacles, expositions, manifestations accessibles au plus grand nombre de personnes et

souhaite valoriser les personnes en situation de handicap.

La bibliothèque propose aux personnes malvoyantes des livres comportant de grands caractères.

ENGAGEMENT 11

ACCÈS AUX LOISIRS ET AU SPORT

En matière de loisirs, la commune de Lys-lez-Lannoy recherche des solutions ou alternatives dans son offre de service garantissant une égalité d'accès à tous les âges (Centre de loisirs sans hébergement, vacances solidaires, sorties des aînés...).

Le PAIPS (Projet d'Accompagnement Individualisé vers la Pratique Sportive) vise à permettre la pratique d'activités physiques et sportives de façon personnalisée et accompagnée pour les personnes en situation de handicap.

ENGAGEMENT 12

ACCÈS AUX LIEUX DE CULTE

L'ACCESSIBILITÉ s'applique aussi aux lieux de culte. En 2016, conformément à l'AD'AP, des

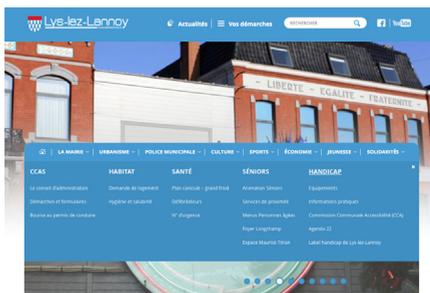
travaux d'accessibilité ont été réalisés à l'église Saint Luc afin de la rendre accessible à tous.

ENGAGEMENT 13

ACCÈS UNIVERSEL À L'INFORMATION

LYS-LEZ-LANNOY souhaite mettre des moyens efficaces et adaptés pour tous types de handicap (boucle magnétique, signalétique adaptée, site Internet municipal accessible).

Depuis 2016, la communication a été améliorée, les informations qui concernent les droits des personnes handicapées sont disponible sur le site Internet de la ville www.lyslezlannoy.com rubrique solidarité/handicap. Les conseils municipaux sont accessibles en audio et en version écrite.



9

ENGAGEMENT 14

PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DE L'ACTION POLITIQUE

La ville s'appuie sur les travaux de la CCA qui valide, planifie et évalue les mises aux normes des ERP.

Par le biais de son Agenda 22, elle sou-

haite promouvoir ses actions et ses engagements réalisés en faveur des personnes handicapées.

ENGAGEMENT 15

UN ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE

La loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005 apporte des évolutions fondamentales pour répondre aux attentes du public handicapé.

Depuis 2016, deux permanences ont été mises en place, le service juridique et d'expertise médicale d'AADVAH ainsi qu'un écrivain public aident les personnes handicapées dans toutes leurs démarches administratives.



ENGAGEMENT 16

ENJEUX ÉCONOMIQUES

LES pouvoirs publics ont la responsabilité des programmes et mesures adoptés à l'échelon national. En ce sens, divers fonds de participation ont vu le jour. La Ville de Lys-lez-Lannoy, en sollicitant ces fonds, compte remplir ses obligations au regard du cadre législatif en matière de travaux et de mises aux normes de ses bâtiments communaux.

La ville sollicite le secteur des ateliers protégés et Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT). Selon leurs compétences d'activités, ces établissements peuvent répondre aux divers appels d'offres consentis par la commune.

Le Label handicap valorise les établissements ayant une accessibilité de qualité.

ENGAGEMENT 17

UNE PARTICIPATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP DANS LA COORDINATION DES TRAVAUX

LA commune fait participer activement les associations de personnes handicapées à la CCA. Toutes les actions qui concernent le handicap sont discutées et approuvées par la CCA.

Les rapports d'activité annuels de la CCA sont disponibles sur le site Internet de la commune et sont transmis à la Préfecture.

ENGAGEMENT 18

POUR UN SOUTIEN, UNE ÉCOUTE ET UNE REPRÉSENTATIVITÉ DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

UN partenariat solide avec les associations de personnes en situation de handicap placées au cœur de l'action de la Ville, permet d'être au plus près des attentes et préoccupations de tous.

Dans cette optique, la Ville soutient et encourage la constitution d'associations et les invite à participer aux réunions de concertation de la CCA. Cette collaboration est essentielle dans l'avancée des divers projets.



ENGAGEMENT 19

UN ACCUEIL ADAPTÉ POUR UNE RÉPONSE APPROPRIÉE

UNE meilleure compréhension du handicap passe par le sensibilisation et aussi par la formation.

L'ensemble du personnel municipal doit être en mesure d'accueillir et d'apporter une réponse appropriée aux demandes des personnes en situation de handicap.

Des associations apportent des éléments essentiels pour une meilleure connaissance du handicap.

Par ailleurs, depuis 2014 des actions sont mises en place par le service prévention santé et la ville soutient les malades en participant au Téléthon.

ENGAGEMENT 20

SUIVI ET ÉVALUATION

LA ville de Lys-lez-Lannoy s'engage pour une période de 6 ans jusqu'en 2020 pour la réalisation des travaux d'accessibilité. Les attestations d'achèvement de travaux sont envoyées en préfecture,

et la CCA valide les travaux d'accessibilité. La MEL compétente pour les places de stationnement handicapées, de la voirie et des transports est un partenaire primordial de la commune.

ENGAGEMENT 21

POUR UNE COOPÉRATION TECHNIQUE ET ÉCONOMIQUE

CETTE prérogative des Nations Unies concerne en premier lieu la coopération internationale. Par l'intermédiaire de l'Union Départementale des CCAS (UDCCAS), une coopération transfronta-

lière avec la Belgique est en cours d'élaboration portant sur les échanges de pratiques dans l'accompagnement social au sens large. Le CCAS de Lys-lez-Lannoy est présent au sein de cette instance.

ENGAGEMENT 22

POUR UNE COOPÉRATION INTERNATIONALE

LYS-LEZ-LANNOY présente deux atouts :
- Le jumelage avec la ville de Lotte en Allemagne.
- La Belgique, pour sa proximité, représente une opportunité de coopération

sous forme d'expériences et d'échanges de pratique.

ADRESSES UTILES

CCAS de Lys-Lez-Lannoy

12 Bis, avenue Paul Bert
59390 LYS-LEZ-LANNOY
Tél. 03 20 81 82 06
ccas@mairie-lysllezlannoy.com
www.lysllezlannoy.fr

MDPH 59

21, rue de la Toison D'Or
cs 20372
59669 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX
Tél. 03 59 73 73 73 / **Fax** : 03 59 73 73 20

Mme Pascale De Mets

Conseillère municipale déléguée au Handicap reçoit sur RDV (prise de RDV au CCAS).

LES PERMANENCES

Le Service juridique et d'expertise médicale d'AADVAH

sur RDV, un mercredi matin par mois au CCAS
Tél. 03 20 81 82 06
aadvah@wanadoo.fr

Écrivain public

sur RDV deux mercredis matins par mois à l'Espace Maurice Titran.
Tél. 03 20 75 29 82

Ma commune / Ma santé - Mutuelle communale

Sur RDV, le 1^{er} mercredi de chaque mois à l'Espace Bacro.
Service conseil et information : 05 64 10 00 48

L'EMPLOI

CAP EMPLOI

(nouvelle adresse à partir de septembre 2014)
23, rue du Chemin Delmar
59370 MARCQ EN BAROEUL
Tél. 03 59 31 81 31

AGEFIPH

27 bis, rue du Vieux Faubourg
59000 LILLE CEDEX
Tél. 08 11 37 38 39
nord-pas-de-calais@agefiph.asso.fr

Fond d'insertion des personnes handicapées de la fonction publique (FIPHP)

Contacteur M. Guillaume L'Huillier - Directeur Inter-régional
guillaume-lhuillier@caissedesdepots.fr

HANDICAP MOTEUR

Délégation APF du Nord

231, rue Nationale
59000 LILLE
Tél. 03 20 57 99 84 / **Fax** : 03 20 54 34 91
dd.59@apf.asso.fr

SAVS-SAMSAH APF

Les Master du Sart
2, rue de la Cense
59650 VILLENEUVE D'ASCQ
Tél. 03 20 41 47 47 ou 03 20 41 47 46



ADRESSES UTILES

HANDICAP AUDITIF

SAVS SOURMEDIA

45/4, avenue de Flandre

59290 WASQUEHAL

Tél. 03 20 17 16 10 / Fax : 03 20 17 16 15



HANDICAP VISUEL

SAVS REMORA

10, rue de Colbert

59800 Lille

Tél. 03 20 74 64 34 / Fax : 03 20 74 64 39

UNADEV Roubaix

84, avenue du Général De Gaulle

59100 ROUBAIX

Tél. 03 20 45 28 13



HANDICAP MENTAL / TROUBLES DE LA COMMUNICATION

SAIPHA

Papillons Blancs de Lille

42, rue Roger Salengro

59260 HELLEMMES

Tél. 03 20 43 95 60 / Fax : 03 20 47 55 41

Avenir Dysphasie

208, avenue du Général De Gaulle

59370 MONS EN BAROEUL

Tél. 03 20 47 84 37 / Fax : 03 20 47 51 19



LA CULTURE

Association les Donneurs de Voix

Bibliothèque sonore de Lille

34, avenue Robert Schuman

59370 MONS EN BAROEUL

Tél. 03 20 04 97 41

bibliothequesonorelille@orange.fr

(Le prêt de livres est gratuit sur présentation de la carte d'invalidité ou d'un certificat ophtalmologique - handicap visuel, moteur, cognitif et intellectuel.)

LE SPORT

Direction Régionale de la Jeunesse

et des Sports et de la Cohésion

Sociale du Nord Pas-de-Calais

Agnès Le Lannic

Correspondante Régionale

Sport et Handicap

Tél. 06 61 69 14 35

agnes.lelannic@drjscs.gouv.fr

PAIPS Lille Est

Alexis Parsis

Chargé de mission PAIPS Lille Est

Tél. 07 61 32 95 26

paips.lille.est.edm@gmail.com

13



ADRESSES UTILES

HANDIPOLE TLV

Tél. 03 20 59 79 59

Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) DDTM

62, boulevard de Belfort - boîte postale 289 - 59019 Lille Cedex

Tél. 03 28 03 83 09 / **Fax** : 03 20 47 55 41

MEA Service (réalisation salle de bain adaptée, monte escalier, achat-vente et entretien de scooters PMR...)

40 rue de la justice - 59390 Lys Lez Lannoy

Tél. 09 52 72 51 62 ou 07 82 57 36 07 / **Mail** : contact@mea-service.fr

LIEUX ACCESSIBLES EN FRANCE

Trouver un lieu accessible en France (musées, hôtels, restaurants...) labélisés TOURISME et HANDICAP dans le Nord www.jaccede.com et www.handitourisme-nord.fr

14 NUMÉROS DES SERVICES D'ÉCOUTE ET DE SOUTIEN

ANFIR Association du Nord de la France des Insuffisants Respiratoires

Alain DEVILLERS : **06 75 01 65 35**

anfir.president5962@laposte.net

Fédération 3977

Contre la maltraitance des personnes âgées et adultes handicapées

3977

URGENCE 114

Numéro d'urgence par SMS ou Fax pour les personnes ayant des difficultés pour parler / entendre

114

Contre la violence faites aux femmes handicapées

01 40 47 06 06

UNIS CITE Lille

03 20 70 32 59

FAMILLE EN HARMONIE - Soutien des familles confrontées au handicap

Mme Mey par téléphone au 06 58 05 14 87 ou par mail : stephaniemey@unicite.fr

INTEGENEREUX-Apporte un réconfort aux personnes de plus de 60 ans isolées et handicapées

Mme Bostyn par téléphone au 06 49 93 35 70 ou par mail : mbostyn@unicite.fr

ADRESSES UTILES

NUMÉROS VERTS NATIONAUX

APF ÉCOUTE HANDICAP MOTEUR

0800 500 597

SEP (Sclérose En Plaques)

0800 854 976

APF Écoute parents

0800 800 766

LABEL HANDICAP-ERP LABELLIÉES

- Cabinet dentaire SCM Dentine
- Pharmacie Duvicq
- Pharmacie de la Mairie
- Pharmacie du Bon Poste
- Cabinet Médical de l'Avenir
- Boucherie Dejonckheere
- Garage Dujardin
- Boucherie Dierickx
- CE Optique
- Cabinet Médical - Sébastien Dumortier infirmier libéral

15

GLOSSAIRE

CCAPH : Commission Communale d'Accessibilité des Personnes Handicapées

CCA : Commission Communale d'Accessibilité

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

AAH : Allocations aux Adultes Handicapés

ACS : Aide pour une Complémentaire Santé

CMUC : Couverture Maladie Universelle Complémentaire

PMR : Personne à Mobilité Réduite

PCH : Prestation Compensatrice du Handicap

AD'AP : Agenda D'Accessibilité Programmée

RQTH : Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

ESAT : Etablissements et Services d'Aide par le Travail

AEEH : Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé

PCH : Prestation de Compensation du Handicap

SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

PAIPS : Projet d'Accompagnement Individualisé vers la Pratique Sportive

AADVAH : Association Aide à la Défense aux Victimes Accidentées et Handicapées

UDCCAS : Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale



L'ENSEMBLE des engagements de l'Agenda 22 Local fera l'objet d'une évaluation annuelle, présentée au conseil Municipal et transmis à la Préfecture.

Ces engagements pourront être ajustés et enrichis afin de répondre au plus près des attentes des personnes en situation de handicap.

Face à l'ampleur de la tâche, nous devons travailler dans une perspective d'avenir et de progrès. Nous devons garder à l'esprit la volonté de faire de notre ville, une ville plus accessible. Cette volonté se traduit par une politique d'inclusion.

Aujourd'hui, les actions municipales en matière de petite enfance, d'éducation, d'emploi, de sport, de loisirs ou encore de logement prennent en compte ces questions dans le respect de la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005.

Le handicap n'est plus uniquement un problème personnel. C'est à la société de s'adapter et de donner la possibilité aux personnes en situation de handicap de vivre pleinement leur vie.

Les vrais changements ne sont ni spectaculaires, ni soudains, ils sont progressifs et réfléchis. Lys-lez-Lannoy s'inscrit dans une démarche qualitative, concrète et réaliste.

CCAS DE LYS-LEZ-LANNOY

12 bis, avenue Paul Bert 59390 Lys-lez-Lannoy
03 20 81 82 06 - ccas@mairie-lysllezlannoy.com